



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 10 SEPTEMBRE 2012

SPECIAL N ° 6 - SEPTEMBRE 2012

AVIS DE CONCOURS

SOMMAIRE

Préfecture de l'Aude

pref11- SECRETARIAT GENERAL

Avis - Avis de concours interne sur titres de Cadre de Santé - 1 POSTE DE CADRE DE SANTE FILIERE INFIRMIERE - Centre Hospitalier de Port La Nouvelle	1
---	---

Avis de concours interne sur titres de Cadre de Santé

Un concours sur titres est organisé par le Centre Hospitalier de Port La Nouvelle, en application de l'article 2 du décret n°2001-1375 du 31 décembre 2011 portant statut particulier du corps des cadres de santé de la fonction publique hospitalière, en vue de pourvoir :

1 POSTE DE CADRE DE SANTE FILIERE INFIRMIERE

Conditions à remplir :

Il est ouvert aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n°88-1077 du 30 novembre 1988 et n°89-613 du 1^{er} septembre 1989, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités.

Peuvent également être candidats, les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, titulaires de l'un des diplômes d'accès à l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

Dépôt de candidature :

Les lettres de candidature, accompagnées des diplômes ou certificats, d'un curriculum vitae et d'un projet professionnel, doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception (le cachet de la poste faisant foi) à Madame la Directrice du Centre Hospitalier de Port La Nouvelle, 150 Rue Frédéric de Girard – Chemin des Vignes – BP 71 – 11210 PORT LA NOUVELLE, dans un délai de deux mois à compter de la publication au recueil des actes administratifs de la région.

Des renseignements complémentaires pour la constitution du dossier, les dates et lieux du concours peuvent être obtenus auprès de l'établissement organisateur.